

NOUVEAU PARIS SOLIDAIRE : L'ENJEU DES HORAIRES !

Pour un même service rendu au public, les horaires des SSDP sont actuellement différents !



Pour information, voilà les horaires en vigueur aujourd'hui :

	Dans les SSDP CASVP	Dans les SSDP DASES
Plages variables pour les agents	8h15-9h30, 16h30-17h45	8h00-9h30, 16h30-19h00
Plages fixes pour les agents	9h30-16h30	9h30-16h30
Ouverture au public	8h30-17h00	9h00-17h00 et, les jeudis soirs, une possibilité de RDV jusqu'à 19h00

La **CFDT** revendique le maintien du cycle de travail qu'elle a négocié et signé lors de la mise en place de l'ARTT dans tous les SSDP gérés actuellement directement par la DASES.

Préservons le cycle à horaires variables :

- L'amplitude horaire journalière actuelle,
- La possibilité de générer 22 jours RTT et jusqu'à 8 jours de récupération le cas échéant.

Les agents des SSDP ont besoin d'un temps de travail important sans réception d'usagers pour travailler dans le calme à savoir préparer les entretiens, rédiger les écrits professionnels (rapports, courriers, dossiers d'aides ...), entrer les données dans les logiciels (ISIS), s'informer, etc ...

Il est important qu'ils puissent s'organiser de façon autonome, ce que permettent justement les horaires souples.

Aussi, pour maintenir un accueil et un accompagnement des usagers du service public parisien de qualité : ne dégradons pas les conditions de travail des agents des SSDP et faisons leur confiance!

Les Directions de la DASES, du CASVP, et la DRH réuniront les organisations syndicales représentatives aux instances du CASVP et de la DASES le 16 juin 2015 :

Nous vous tiendrons informés !

JUIN 2015